

Interpellation au sens de l'article 66 du Règlement du Conseil communal

Droit au but

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Cette interpellation pose des questions concernant un dossier traitant des *Activités sportives et de loisirs* de notre commune, annexé à cette interpellation.

En septembre 2024, un groupe bénévole, nommé *Réflexion-Avenir* et composé de MM. Guy Marti, Jean-Daniel Karlen, Alex Clerc, Paul Renaud, Pierre Volet, Daniel Berner et Eric RoCHAT a produit un document intitulé *Activités sportives et de loisirs*. Ce dernier aurait été envoyé à plusieurs municipalités de la Riviera. Il propose de réaliser une zone sportive et de loisirs au nord de Praz-Dagoud, de l'autre côté de l'autoroute A12, à Pangires. L'idée est, dans un premier temps, de négocier et d'acquérir un terrain d'environ 7 hectares situé en zone agricole. Ensuite, il s'agirait de convaincre la Confédération, à titre exceptionnel, de transformer ce terrain agricole considéré comme surface d'assolement (sda) en zone d'utilité sportive et de loisirs, puis d'établir un projet de zonage et de l'équiper en conséquence.

Le bétonnage d'une zone agricole est non seulement en contradiction avec le droit fédéral mais aussi avec le plan directeur cantonal (PDCn-F1) et le plan climat du canton.

Vu ce qui précède, je pose les questions suivantes :

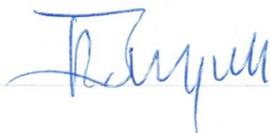
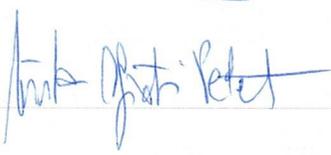
- 🌐 La Municipalité a-t-elle reçu ce document et si oui, quand ?
- 🌐 Quelle influence ce document peut-il avoir sur la planification et le zonage du futur PACom ?
- 🌐 La Municipalité est-elle disposée à prendre un engagement clair et public en faveur du maintien du caractère agricole de ce terrain dans le cadre du PACom ?
- 🌐 La Municipalité a-t-elle des propositions concrètes dans le domaine sportif, en accord avec l'aménagement du territoire et le droit supérieur ?

Je vous remercie de votre attention et d'une réponse écrite.

Clies, le 29 avril 2025


Alain Salanon, pour le groupe Les Vert-e-s

Signature de conseillères et conseillers qui appuient l'interpellation (au moins 5)

Nom	Prénom	Signature
FILIPPOZZI	YVES	
HERPERO	CATHERINE	
Morard	Charles	
SINGARELLA	GIUSEPPE	
Gullo	Mansa	
SCHWAB	Rolo	
Ingold	Rolf	
BATS	JUDITH	
Clément Lelet	Hirak	

Réservons des espaces importants et bien situés !

ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Groupe « Réflexion - Avenir »
p.a. 2+ Architecte sàrl, ch. de Pélaz-Beau 14 - 1806 St-Légier

Aux Municipalités
du district

Plan de situation





Espaces - Sports - Loisirs Blonay-Saint-Légier

Parcelle n°2353, En Pangires / 1806 Blonay - St.-Légier
Analyse préliminaire - Plan de situation

Ech.: 1/2000

Date: 6.09.2024

Légendes:

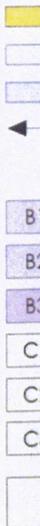


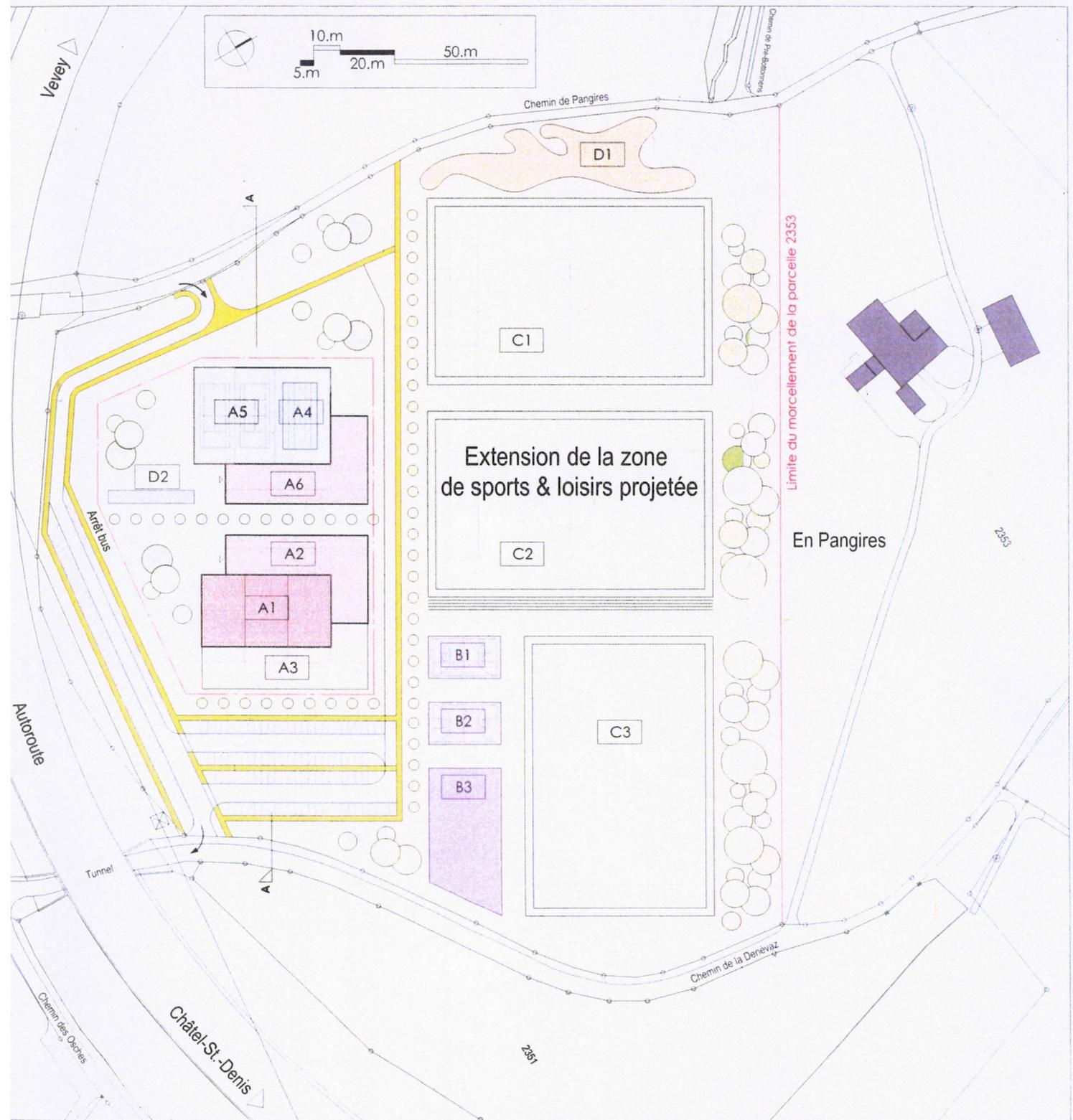
Cordon boisé / plantations

Bassin de rétention / biotope

- A1 Salle de gym triple VD3, dim. 48 x 28.m
- A2 Vestiaires salle de gym & buvette
- A3 Techniques & Vestiaires terrains de sport
- A4 Piscine 25.m
- A5 Salles de sport, handball, padel, tennis
- A6 Techniques & Vestiaires
- Périmètre d'implantation futures constructions

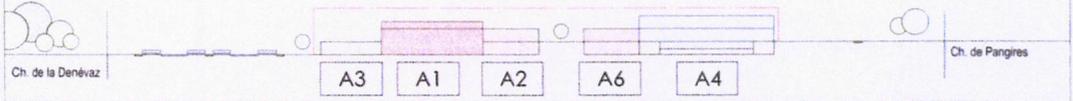
2+Architecture Sàrl
 Berner, Nicole & Allamand - architectes dipl.
 Chemin du Pélaz-beau 14 - 1806 St.-Légier
 Tel. 021 / 922 62 74
 Email : info@2plusa.ch / site: www.2plusa.ch





- Mobilité douce
- Circulation véhicules
- Places de parc
- Sens circulation véhicules

COUPE A-A



- terrain de sport, dim. 12 x 24m
- terrain de sport, dim. 12 x 24m
- terrain de sport, à définir
- terrain de sport, dim. 106 x 74.m
- terrain de sport, dim. 106 x 74.m
- terrains de sports & loisirs existantes

- D1 Zone de détente
- D2 Couvert vélos
- Env. 6'000 m² de panneaux solaires photovoltaïques
- Env. 4'000 m² de panneaux solaires thermiques
- Production de chauffage: Géothermie
- Forêt existante
- Extension de la zone de sport & loisirs
- Morcellement de la parcelle 2353, surface: env. 71'360 m²

Groupe « Réflexion - Avenir »

Activités sportives et de loisirs

- Les autorités communales de la Riviera sont dans une situation inextricable : augmentation de la population, encouragement à la pratique des sports, féminisation croissante de ceux-ci mais absence de nouvelles zones sportives dédiées.

Avantages de cet avant-projet

- Surface importante permettant un développement à long terme répondant aux besoins régionaux et à l'évolution de la population et de ses demandes
- Construction hors des zones industrielles et des zones villas
- Accès existants (à améliorer)
- Équipements et services à proximité
- Prolongation de la zone d'installations sportives existante de Praz Dagoud
- Possibilité de construction par étapes en fonction des besoins et des moyens financiers sur une durée de 5 à 20 ans
- Dernière surface importante du district offrant de grandes possibilités (à zoner)

Programme

- Convaincre l'État de Vaud, la commune de Blonay – Saint-Légier et les communes de la Riviera que ce site répond à leurs besoins et à leurs perspectives de développement
- Convaincre la Confédération d'autoriser à titre exceptionnel l'agrandissement de la zone d'utilité sportive de Pra Dagoud, seul espace restant et adéquat sur la Riviera
- Créer une structure pour le financement et la gestion de cet avant-projet
- Négocier et acquérir cette parcelle d'environ 70000m²
- Établir un projet de zonage et l'équipement adapté à la demande
- Admettre l'urgence à réserver cette surface à un prix abordable pour y projeter les installations correspondantes aux besoins actuels du district.

Analyse préliminaire

- Le groupe bénévole est composé de personnes engagées et expérimentées dans ce domaine, qu'elles soient responsables de sociétés sportives, enseignants, anciens politiciens ou artisans
- Guy Marti, Jean-Daniel Karlen, Alex Clerc, Paul Renaud, Pierre Volet, Daniel Berner, Eric Rochat

*Un avenir cela se façonne, un avenir cela se veut.
Réservons des zones pour le sport.*

